

POLITIQUE INTERNE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ÉDOUARD

405B montée Lussier, Saint-Édouard, QC

1. MODALITÉ D'INSCRIPTION

L'inscription à la bibliothèque est gratuite pour les résidents de la municipalité.

Une pièce d'identité peut être exigée par le personnel de la bibliothèque comme preuve de résidence.

L'abonnement est valide pour 12 mois et renouvelable gratuitement.

Des frais d'inscription sont exigés pour les non-résidents :

20 \$ adulte par année

10 \$ jeune par année

La signature des parents est obligatoire pour un jeune de 14 ans et moins.

Les sacs à dos éducatifs *Jouons ensemble* peuvent être prêtés aux 18 ans et plus seulement.

2. CATÉGORIES D'ABONNÉS

La catégorie d'abonné JEUNE est constituée d'abonnés âgés de moins de 14 ans.

La catégorie d'abonné ADULTE est constituée d'abonnés âgés de 14 ans et plus.

La catégorie d'abonné BIBLIO est constituée du personnel de la bibliothèque.

L'accès à la collection adulte est réservé aux abonnés appartenant à la catégorie d'abonné ADULTE. Cependant, il revient à la bibliothèque de juger de chaque demande.

3. HEURES D'OUVERTURE

Les heures régulières d'ouverture de la bibliothèque sont :

Mardi : 13 h à 16 h

Mercredi : 18 h à 20 h

Jeudi : 18 h à 20 h

Sauf pour certaines journées fériées et/ou vacances établies annuellement.

La bibliothèque peut ouvrir en dehors des heures établies pour une activité, telle que l'heure du conte.

Tout changement à l'horaire est diffusé 15 jours avant son entrée en vigueur.

4. RESSOURCES NUMÉRIQUES

En plus de la collection papier, les usagers ont accès avec un NIP à leur dossier d'usager et plusieurs ressources numériques dont l'emprunt de livres numériques en français et en anglais.

5. NOMBRE DE PRÊTS

7 documents (périodiques et/ou livres)

1 sac à dos éducatif *Jouons ensemble*

6. DURÉE DU PRÊT

Durée du prêt est de 3 semaines

7. CHUTE À LIVRE

Une chute à livre est à la disposition de l'usager. L'usager doit toujours mettre ses livres dans un sac attaché avant de les déposer dans la chute. Si les livres sont abîmés dans la chute, l'usager en est responsable.

8. RENOUVELLEMENT

Un abonné peut renouveler pour 3 semaines supplémentaires le prêt de documents qui ne sont pas réservés par un autre abonné et/ou qui ne sont pas en retard. Ce renouvellement n'est possible qu'une seule fois et peut se faire de 3 façons : par courriel à biblio@saintedouard.ca, par téléphone au 450-454-6333 poste 26 ou directement au comptoir de la bibliothèque.

9. RÉSERVATION

L'abonné peut réserver un document déjà en circulation. Le nombre maximum de réservation permis est de 3 documents. L'usager a 1 semaine pour récupérer les documents qu'il a réservés, à partir de la date où il lui a été signifié que le document était disponible. Après ce délai, l'abonné voit sa réservation reportée à la fin de la liste d'attente.

10. ABOLITION DES FRAIS RETARD ET AMENDES

L'abonné qui retourne des documents enregistrés à son nom après la date de retour prévue ne doit plus payer une amende. Les frais de retard sont abolis dans le but de favoriser :

- l'accessibilité à la bibliothèque ;
- accroître la fréquentation du lieu ;
- éveiller les citoyens au goût de la lecture sans les sanctionner ;
- responsabiliser les usagers ;
- préconiser la confiance.

11. COÛTS DE REMPLACEMENT DES DOCUMENTS

L'abonné est pleinement responsable des documents enregistrés à son nom.

L'abonné doit signaler les documents brisés lors du retour des documents.

Les documents perdus ou endommagés sont facturés à l'abonné.

Les coûts de remplacement correspondent à ceux inscrits dans le système pour la collection locale ou, à défaut, à *l'Échelle annuelle des coûts normalisés des documents du Réseau BIBLIO de la Montérégie*.

L'abonné n'est pas autorisé à effectuer lui-même la réparation d'un document endommagé. Il se doit de protéger les documents empruntés contre les intempéries lors de leur transport.

Trousses de jeux

L'abonné est pleinement responsable des jouets du sac Jouons ensemble enregistré à son nom. L'abonné qui emprunte des trousse de jeux a la responsabilité de superviser l'utilisation des jeux et d'assurer la sécurité lors de la manipulation des jeux. La bibliothèque se dégage de toutes responsabilités des risques divers associés à la manipulation des jeux. Chaque article doit être rendu complet, en bon état et convenablement nettoyé à la date prévue de retour. Les articles en tissu doivent être nettoyés avant d'être utilisés. S'il manque des items dans les trousse, l'utilisateur a deux semaines pour les rapporter avant que la valeur du jeu lui soit facturé selon le prix en magasin (jeu identique ou équivalent).

12. TARIFICATIONS

Photocopie	0.25 \$ par page
Impression noir et blanc	0.25 \$ par page
Impression couleur	0.75 \$ par page
Autres (spécifiez)	pas de frais supplémentaire pour les copies recto-verso

13. UTILISATION DES POSTES INFORMATIQUES PUBLICS

La bibliothèque n'est pas responsable du contenu disponible sur Internet ni de la nature des documents consultés ou diffusés par les usagers.

Les usagers âgés de 14 ans et moins doivent obtenir l'autorisation d'un parent pour utiliser un ordinateur.

Réservation obligatoire

Les réservations se font sur place ou par téléphone sur présentation d'une carte d'abonné.

La durée maximale d'utilisation d'un ordinateur est limitée à 30 minutes par personne. Cette période peut être prolongée si l'achalandage le permet.

Tarification

L'accès aux postes informatiques publics est gratuit.

Il est interdit

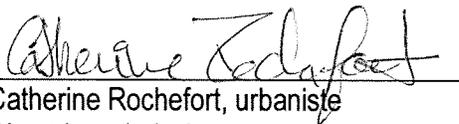
- d'installer ou de télécharger des logiciels ou programmes informatiques ;
- de modifier la configuration des ordinateurs ou des logiciels déjà en place ;
- d'effectuer toute activité de nature illégale ;
- de consulter, télécharger ou distribuer des documents dont le contenu est pornographique, violent ou haineux ;
- de boire ou de manger près de l'ordinateur

14. RESPONSABILITÉS DE L'USAGER

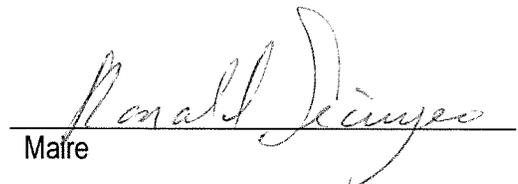
La bibliothèque a le pouvoir de suspendre les privilèges d'un abonné dans le cas de :

- factures impayées
- dommages régulièrement causés aux documents empruntés
- manque de civisme
- ou tout autre comportement jugé incorrect par la bibliothèque

L'abonné qui emprunte les sacs *Jouons ensemble* a la responsabilité de superviser l'utilisation des jeux et d'assurer la sécurité lors de la manipulation des jeux. Donc, la bibliothèque se dégage de toutes responsabilités des risques divers associés à la manipulation des jeux.



Catherine Rochefort, urbaniste
Directrice générale



Ronald Duguay
Maire

Adoptée par la résolution 21-02-034